

Plan d'Urgence et Poursuite de l'Activité Angers au 31/12/2020

CSSCTLA 08 Avril 2021



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

01	Cadre normatif	3	03	Résultat	13
	Le cadre normatif	4		Résultat	14
02	Méthodologie/démarche	5		FSM DRSAP Activités	15
	Une approche pragmatique et participative	6		FSM DRSAP Besoins	16
	Critères de déclenchement du PUPA	7		FSM DFP Activités	20
	Différents scénarii	8		FSM DFP Besoins	21
	Fiches de Secours métier (FSM)	9	04	La vision bâtementaire	24
	Memos de crise Prism	12		Perspectives 2021	27

01

Cadre normatif

Cadre normatif

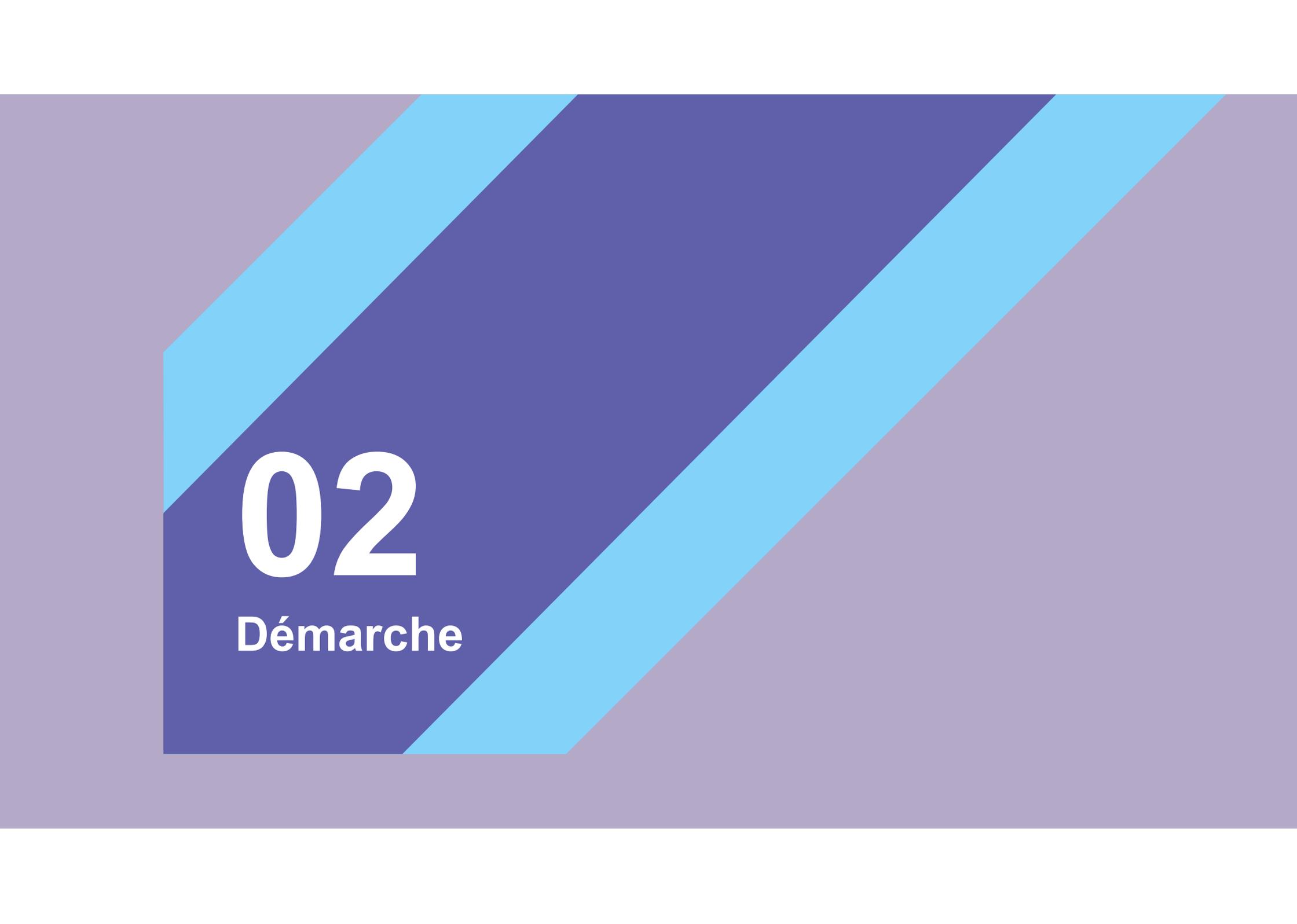
Du Plan de Continuité d'Entreprise (PCE) au Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)

Base réglementaire :

- ⇒ Article 134 du décret 2020-94 du 5 février 2020 relatif aux « contrôles interne et externe de la CDC » qui introduit la notion de PUPA (plans d'urgence et de poursuite de l'activité)
- ⇒ « Outre les dispositions prévues aux articles 47 à 52 du décret 2020-94, la Caisse des dépôts et consignations :
- 1/ dispose de plans d'urgence et de poursuite de l'activité
 - 2/ s'assure que son organisation et la disponibilité de ses ressources humaines, immobilières, techniques et financières font l'objet d'une appréciation régulière au regard des risques liés à la continuité de l'activité
 - 3/ s'assure de la cohérence et de l'efficacité des plans d'urgence et de poursuite de l'activité, dans le cadre d'un plan global défini par la Commission de surveillance et mis en œuvre par le Directeur général »

Le PUPA couvre :

- ⇒ **le plan d'urgence** : il définit le dispositif de gestion de crise face à une crise brutale non prévue (attentat, cyberattaque, incendie, interruption subite du SI,...) dans un délai contraint et avec des informations imparfaites (cellule de crise, gestion de la communication de crise interne et externe,...) et identifie les activités essentielles dont la continuité doit être assurée en J0 et dès les premiers jours
- ⇒ **la poursuite de l'activité** : elle définit les moyens humains, logistiques et organisationnels à mettre en œuvre face à des risques pré-identifiés (crue, pandémie, interruption des transports,...) tels que le travail à distance, les sites de repli et le plan de poursuite d'activité en cas d'interruption des SI (qui vise la poursuite des activités par les métiers lorsque tout ou partie de leurs systèmes d'informations sont défectueux)



02

Démarche

Démarche de construction du PUPA

Une approche pragmatique et participative

Méthodologie:

- ⇒ Reprise de données existantes :
 - informations contenues dans les PCA des directions
 - modèle de fiche secours métier (FSM) produite par l'EP
- ⇒ Co-construction avec les Responsables Opérationnels de la Continuité d'Activité (ROCA) des métiers et des CCA
- ⇒ Exploitation des enseignements de la crise

Choix de DRSAP : Envoi de FSM pré remplies aux métiers (organigramme) ➔ échanges avec les métiers ➔ validation

Rubriques figurant dans le PUPA EP 2020 :

- ⇒ Plus de 1 600 activités recensées au niveau de l'ensemble de l'EP (moins de 9% devant être réalisées sur sites)
- ⇒ Besoins en secours : nombre d'ETP nécessaires à la reprise des activités (besoin théorique)
- ⇒ Mobilisation : nombre de collaborateurs mobilisés pour reprendre les activités (mobilisation réelle), en PU ou en PA

Valeur ajoutée :

- Un outil unifié (FSM), gage de cohérence, d'efficacité et de performance
- Une coopération remarquable avec les ROCA
 - Une occasion de remettre à niveau ou de mettre en cohérence les PUPA de direction avec les nouvelles organisations (ex : BdT)
 - Un critère d'intéressement 2020 associé à l'élaboration des FSM atteint

Critères de déclenchement du PUPA

- **Déclenchement du PU (plan d'Urgence)**, en cas de sinistre brutal (ex : incendie dans un bâtiment, un étage,.....) le matériel (ordinateurs portables) est perdu

-implique un processus de mobilisation sélectif des collaborateurs selon un calendrier prédéfini dans les PUPA des métiers, les DMIA (délai maximum d'interruption admissible)

Ce DMIA est évalué notamment en prenant en compte les conséquences d'une interruption supérieure à ce délai maximal (coût financier, perte d'image, non-respect d'indicateurs ou des engagements figurant dans des COG, etc.) et les périodes sensibles pour l'activité.

A ce jour, selon la procédure en vigueur, la graduation du Délai Maximal d'Interruption Admissible (DMIA) d'une activité prioritaire (DMIA) se fait par pallier 0, 2, 5, 10, 20, 40 et 60 jours,

Si le PU est déclenché, les personnels non mobilisés sont en ASA

- **Mise en œuvre de la PA (poursuite de l'activité)**, en cas de sinistre progressif (ex : pandémie), tous les personnels sont mobilisés : généralement via le déclenchement du travail à distance massif.

Différents scénarii

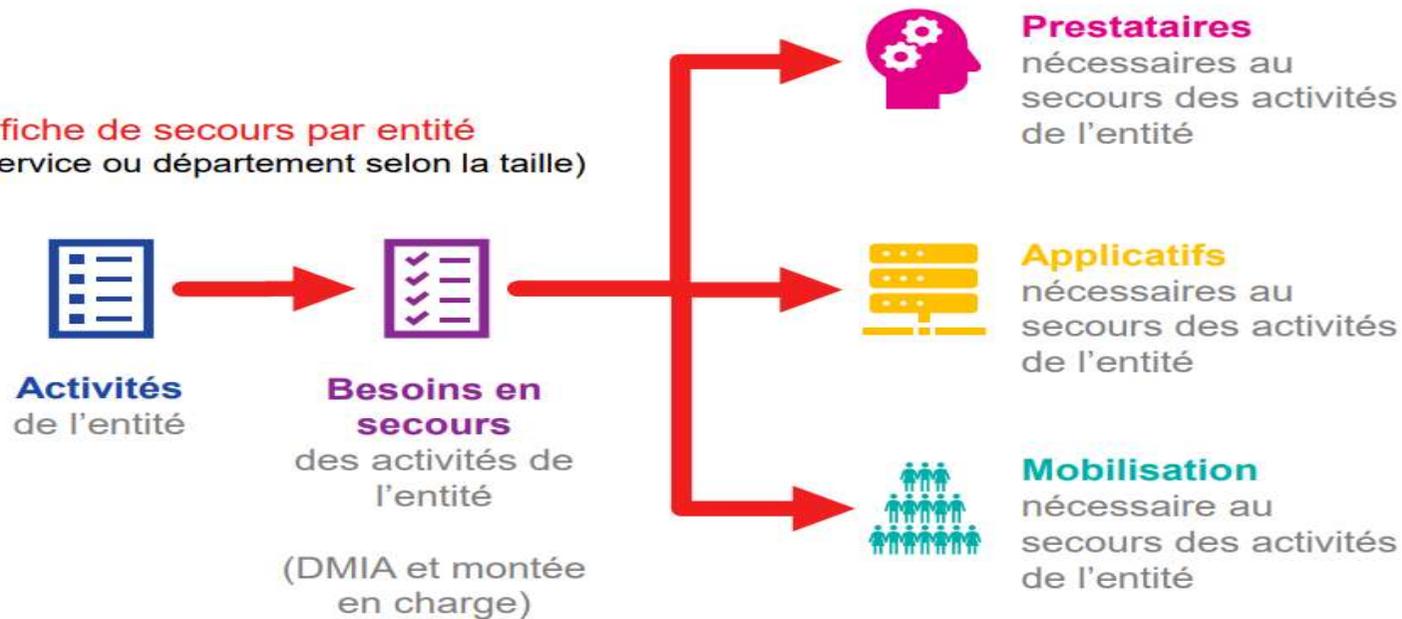
Scénario	Plan d'urgence	Poursuite d'activité	Scénario DCPC Prism
Crue de Seine		X	7.3. Crue
Cyberattaque	X		
Attentats terroristes hors NRBC	X		7.1. Attentat
Accident industriel ou attentat NRBC	X		7.6. NRBC
Grève des transports		X	
Pandémie		X	7.7. Pandémie
Défaillance d'un prestataire essentiel	X		
Panne électrique	X		7.5. Incident et coupure électrique

Fiches de Secours Métier (FSM)

Fiches de Secours Métier

FSM : Principes

1 fiche de secours par entité
(service ou département selon la taille)



Fiches de Secours Métier (FSM)

5 onglets pour définir les activités à secourir pour chaque service

3 onglets à traiter pour la mise à jour 2020

Onglet	Description	Mise à jour 2020
Activités	Description des activités du service	OUI
Besoins	Définition des besoins de reprise de chaque activité du service	OUI
Prestataires	Prestataires nécessaires à la continuité d'activités	NON
Applicatifs	Définition des besoins applicatifs	NON
Mobilisation	Mobilisation des collaborateurs en cas de sinistre	OUI

Les FSM doivent permettre au SGG-EP de consolider les activités prioritaires de l'EP, la montée en charge de la poursuite de ces activités en cas de crise (éléments à fournir notamment à la CCF, au COMEX EP voire à la Commission de Surveillance).
Les FSM sont notamment conçues pour comptabiliser le nombre de places nécessaires sur le site de repli (un des pans du PUPA : « Plan d'urgence »).

Activités

Onglet	Description	Détail	Mise à jour 2020
Activités	Description des activités du service	Nom de l'activité Description de l'activité	OUI
		Contraintes : Réglementaire, Déontologique	NON
		Activité réalisable à distance	OUI
		Charge estimée sur l'année	NON
		Procédures	NON

Besoins

Onglet	Description	Détail	Mise à jour 2020
Besoins	Définition des besoins de reprise de chaque activité du service	Délai de reprise DMIA	OUI
		Montée en charge (de J+00 à J+60)	OUI
		Besoins en téléphonie spécifique (téléphonie enregistrée, téléphonie de marché)	optionnel
		Besoins en informatique de marché (Bloomberg)	optionnel
		Besoins en licences spécifiques	optionnel
		Besoins en logiciels spécifiques	optionnel
		Équipements spécifiques (SecurID, ActivCard, lecteur de carte à puce,...)	optionnel

FSM

Exemple de fiche

Onglet Activités

Num.	Activité	Description	A distance
A01	Gestion des flux : réception et traitement du courrier entrant	PAM300	non
A02	Gestion des flux : numérisation	?	non
A03	Gestion des flux sortants: éditions / mise sous plis et routage en local	?	non

Onglet Besoins

Num.	Activité	Délai de reprise	Montée en charge	Nbre collaborateur à mobiliser par délai de reprise
A01	Gestion des flux : réception et traitement du courrier entrant	J+02	2	0 0 0 2 2 2 2 2 2 2
A02	Gestion des flux : numérisation	J+02	1	0 0 0 1 1 1 1 1 1 1
A03	Gestion des flux sortants: éditions / mise sous plis et routage en local	J+02	3	0 0 0 3 3 3 3 3 3 3
A04	Logistique : Organisation du dispositif d'accueil, installation	J+02	8	0 0 0 8 8 8 8 8 8 8
A05	Achats/Factures	J+02	3	0 0 0 3 3 3 3 3 3 3
A06	Assurer la coordination des différents prestataires : Agence	J+02	1	0 0 0 1 1 1 1 1 1 1
A07	Traitement des courriers urgents	J+20	5	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
A08		-	0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
A09		-	0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
A10		-	0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Onglet Mobilisation

Délai de reprise	Site de repli	Titulaire	Suppléant
J+00	Domicile	PALLUAU Philippe	
J+00	Domicile	CHANCEL Pascal	
J+00	Domicile	STAECKER Anne	
J+00	Domicile	DURAND Pierrette	
J+00	Domicile	HICHER LEGAULT Genevieve	
J+00	Domicile	BARRAILL Gaëlle	
J+00	Domicile	FERRANDEZ Anne	
J+00	Domicile	MERLET Madeleine	
J+00	Domicile	JOSSELIN Méloïde	
J+00	Domicile	BARBOT Maïten	
J+00	Domicile	BALANDIER David	
J+00	Domicile	SANCHEZ Laurent	
J+00	Domicile	BARTHOLOMEES Carole	

Méthodologie

Memo de crise - Prism

Intégration dans Prism
Des FSM et Memos

Adéquation des mémos de crise avec les sites :
Création de mémo de crise pour les sites de Cholet et de Metz
Actualisation du mémo de crise d'Angers

The screenshot displays the Prism web interface for document management. The main content area shows a hierarchical tree structure under 'Gestion > BASE DOCUMENTAIRE COMMUNE'. The selected path is 'Top > Documentation DRS > 2- Angers-Paris > Dispositif de gestion de crise > Memo de contact Cholet'. The interface includes a search bar, navigation tabs, and a list of documents with columns for 'Nom', 'Répertoire', and 'Fichier'. The user is identified as Philippe BEMPEL (0004096E) (Admin PCA) : Administrateur PCA.

Nom	Répertoire	Fichier
FSM DRSAP Angers LG	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > FSM-DRSAP	PA - DRSAP_Angers LG.zip
FSM DRSAP Angers Quatuor	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > FSM-DRSAP	PA - DRSAP_Angers Quatuor.zip
FSM DRSAP Austerlitz2	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > FSM-DRSAP	PA - DRSAP_Paris Auster2.zip
FSM DRSAP Cholet	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > FSM-DRSAP	PA - DRSAP_Cholet.zip
FSM DRSAP Metz	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > FSM-DRSAP	PA - DRSAP Metz.zip

Nom	Répertoire	Fichier
Memo de contact Cholet	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > Dispositif de gestion de crise > Memo de contact Cholet	Logigramme_Incident site de Cholet.ppt
Mémo de contacts DRSAP		
Memo de contacts Metz		

Nom	Répertoire	Fichier
Logigramme memo de crise Cholet	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > Dispositif de gestion de crise > Memo de contact Cholet	Logigramme_Incident site de Cholet.ppt
Memo crise Cholet 2021	Documentation DRS > 2- Angers-Paris > Dispositif de gestion de crise > Memo de contact Cholet	MeMo_Cholet_V2_01-2021.docx

03

Résultat



Résultat

Grâce à l'engagement de l'ensemble des ROCA-CCA DRS et à l'appui constant de l'équipe du pilotage opérationnel du PUPA du SG-EP, pilotage de CRCJ, la DRS a atteint l'objectif du critère d'intéressement pour les FSM (100%).

-Le décompte du nombre de Fiches est le suivant :

DRSAP : 17 concernant les sites Angers LG, Angers Quatuor, Paris-Austerlitz 2, Cholet Metz concernant
75 activités

DRSB : 18

DIC : 3 dont 1 FSM pour le site angevin

DFP : 2 dont 1 FSM pour le site angevin

- Les 3 onglets de chaque fiche sont complétés : « activités », « besoins » et « mobilisations » pour le Plan d'Urgence et la Poursuite d'Activité de chaque entité susmentionnée.



FSM DRSAP Activités

1^{er} pas : décrire nos activités

➤ **Définition** : chaque direction a découpé, selon une granularité qui lui est propre, les activités de son périmètre (certaines directions s'étant appuyées sur leurs processus déjà décrits) ; la fiche les consolide, en faisant notamment apparaître celles qui sont praticables à distance

➤ **Commentaire** : 30% des activités (23 sur 75) ne peuvent être exercées que sur sites ; dans le PU, ces activités doivent bénéficier d'un dispositif de repli physique ; dans le PA, elles doivent disposer d'un mode opératoire adapté (relais de collaborateurs sur sites, dérogations d'exercices ...)

DRS AP (Tous sites)							Nombre d'activités	Nb activités réalisables à distance
DRS Paris Angers							75	52
Synthèse								
25/01/2021								
Num.	Entité	Description	Responsable	Mise à jour	Nb Activités	A distance		
T#	Entité secourue	Description de l'activité	Responsable de l'activité	Mise à jour de la fiche	Nombre d'activités	Nombre d'activités réalisables à distance		
A01	PAD (Paris Auster2)	Paris Gestion	Emmanuel SERRIE	11/12/2020	12	8		
A02	PAG100 (Angers LG)	Service Employeurs	Fabrice Barbey	11/12/2020	9	7		
A03	PAG200 (Angers LG)	Service Affiliés	Philippe Palluau	21/01/2021	4	3		
A04	PAG27 - PAG33 (Cholet)	Liquidation	Ph Palluau	11/12/2020	2	2		
A05	PAG300 (Angers LG)	Service Retraités	Véronique Drouin-Delaby	11/12/2020	6	5		
A06	PAG320 (Cholet)	Aide sociale et protections	V Drouin-Delaby	12/14/2020	5	3		
A07	PAG400 (Metz)	Liquidations	Philippe Joachim	12/11/2020	2	2		
A08	PAM2x (Angers LG)	Moyens opérationnels	Bruno Doucet	12/11/2020	4	0		
A09	PAM310 (Angers LG)	Flux entrants	Gwenaëlle Gonday	12/11/2020	2	0		
A10	PAM320 (Angers LG)	Flux sortants	Martine JOLY	12/11/2020	1	0		
A11	PAM330 (Paris Auster2)	DIR MOYENS OPERAT SITES	Marie Chartus	12/14/2020	3	0		
A12	PAP (Angers LG)	Contrôle interne	Xavier Pillot	12/14/2020	2	2		
A13	PAP (Paris Auster2)	Contrôle interne	Xavier Pillot	11/12/2020	2	2		
A14	PAR (Angers Quatuor)	Direction Rel. Client	Anne-Marie GRANI C	12/11/2020	11	11		
A15	PAV100 (Angers Quatuor)	DGI SERV VIE SOCIALE	AMIEL Catherine	12/11/2020	6	3		
A16	PAV300 (Angers Quatuor)	Assistance juridique	David Sanchez	12/11/2020	3	3		
A17	PAV400 (Paris Auster2 Angers Quatuor)	Execution de la dépense	Christelle DE BATZ DE TRENQUELEON	12/11/2020	1	1		

FSM DRSAP Besoins

2^{ème} pas : déterminer nos besoins théoriques en secours

➤ **Définition** : besoins correspondant à un nombre d'ETP nécessaire à la reprise des activités

➤ **Commentaire** : un degré de granularité pertinent dans la description des activités permet de décliner plus aisément les besoins en secours

DRS AP (Tous sites)		Décalé de reprise minimum	Charge Max																				
DRS Paris Angers		J+00	514																				
Synthèse			Montée en charge																				
25/01/2021			160 185 251 245 245 293 450 453 512 494 514 514																				
Entité	Description	Délai de reprise	Montée en charge	Nbre collaborateur à mobiliser par délai de reprise																			
				J+00	J+01	J+02	J+03	J+04	J+05	J+10	J+15	J+20	J+30	J+40	J+60								
Entité secourue	Description de l'activité		Max																				
PAD (Paris Auster2)	Paris Gestion	J+00	27	8	8	21	21	21	23	25	25	25	25	27	27								
PAG100 (Angers LG)	Service Employeurs	J+00	76	1	1	1	1	1	24	31	31	76	76	76	76								
PAG200 (Angers LG)	Service Affiliés	J+02	136	0	0	34	34	34	38	136	136	136	136	136	136								
PAG27 - PAG33 (Cholet)	Liquidation	J+02	18	0	0	5	5	5	5	18	18	18	18	18	18								
PAG300 (Angers LG)	Service Retraités	J+00	33	32	32	33	33	33	33	33	33	33	33	33	33								
PAG320 (Cholet)	Aide sociale et protections	J+10	12	0	0	0	0	0	0	11	11	12	12	12	12								
PAG400 (Metz)	Liquidations	J+02	24	0	0	10	10	10	10	24	24	24	24	24	24								
PAM2x (Angers LG)	Moyens opérationnels	J+00	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12								
PAM310 (Angers LG)	Flux entrants	J+01	16	0	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16								
PAM320 (Angers LG)	Flux sortants	J+01	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5								
PAM330 (Paris Auster2)	DIR MOYENS OPERAT SITES	J+01	7	0	4	4	4	4	4	4	4	7	7	7	7								
PAP (Angers LG)	Contrôle interne	J+00	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5								
PAP (Paris Auster2)	Contrôle interne	J+00	1,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	0,66	1,66	1,66	1,66	1,66								
PAR (Angers Quatuor)	Direction Rel. Client	J+00	126	101	101	101	95	95	107	114	117	126	108	126	126								
PAV100 (Angers Quatuor)	DGI SERV VIE SOCIALE	J+00	6	0,4	0,4	3,4	3,4	3,4	4	6	6	6	6	6	6								
PAV300 (Angers Quatuor)	Assistance juridique	J+05	6	0	0	0	0	0	6	6	6	6	6	6	6								
PAV400 (Paris Auster2 Angers Quatuor)	Execution de la dépense	J+10	3	0	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3	3								

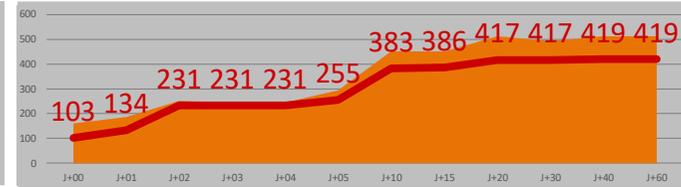


FSM DRSAP Besoins Plan d'Urgence

Un pas de côté : définir la mobilisation en cas d'activation du PU

- **Définition** : collaborateurs réellement mobilisés pour réaliser les activités
- **Zone orange (en-dessous de la courbe rouge)** : part des besoins théoriques couverte par le PU
- **(au-dessus de la courbe rouge)** : part des besoins théoriques de secours non couverte par la mobilisation réelle en cas de PU. En conséquence, certains besoins ne peuvent être couverts

DRS AP (Tous sites)		Plan d'Urgence			Montée en charge											
DRS Paris Angers		419			Nbre collaborateur à mobiliser par délai de reprise											
Synthèse		J+00														
25/01/2021		Délai de reprise														
Entité	Description	Délai de reprise Exprimé	Délai de reprise PU	Effectifs mobilisés PU	J+00	J+01	J+02	J+03	J+04	J+05	J+10	J+15	J+20	J+30	J+40	J+60
PAD (Paris Auster2)	Paris Gestion	J+00	J+00	17	7	7	15	15	15	15	15	15	15	15	17	17
PAG100 (Angers LG)	Service Employeurs	J+00	J+05	11	0	0	0	0	0	9	11	11	11	11	11	11
PAG200 (Angers LG)	Service Affiliés	J+02	J+02	124	0	0	45	45	45	51	124	124	124	124	124	124
PAG27 - PAG33 (Cholet)	Liquidation	J+02	J+02	18	0	0	5	5	5	5	18	18	18	18	18	18
PAG300 (Angers LG)	Service Retraités	J+00	J+02	33	0	0	21	21	21	21	32	32	33	33	33	33
PAG320 (Cholet)	Aide sociale et protections	J+10	J+10	14	0	0	0	0	0	0	13	13	14	14	14	14
PAG400 (Metz)	Liquidations	J+02	J+02	24	0	0	18	18	18	18	24	24	24	24	24	24
PAM2x (Angers LG)	Moyens opérationnels	J+00	J+00	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
PAM310 (Angers LG)	Flux entrants	J+01	J+01	16	0	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
PAM320 (Angers LG)	Flux sortants	J+01	J+01	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
PAM330 (Paris Auster2)	DIR MOYENS OPERAT SITES	J+01	J+01	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
PAP (Angers LG)	Contrôle interne	J+00	J+01	5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
PAP (Paris Auster2)	Contrôle interne	J+00	J+00	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
PAR (Angers Quatuor)	Direction Rel. Client	J+00	J+00	126	82	82	82	82	82	88	95	98	126	126	126	126
PAV100 (Angers Quatuor)	DGI SERV VIE SOCIALE	J+00	J+00	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PAV300 (Angers Quatuor)	Assistance juridique	J+05	J+05	3	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3	3	3
PAV400 (Paris Auster2 Angers Quatuor)	Execution de la dépense	J+10	J+10	3	0	0	0	0	0	0	3	3	3	3	3	3





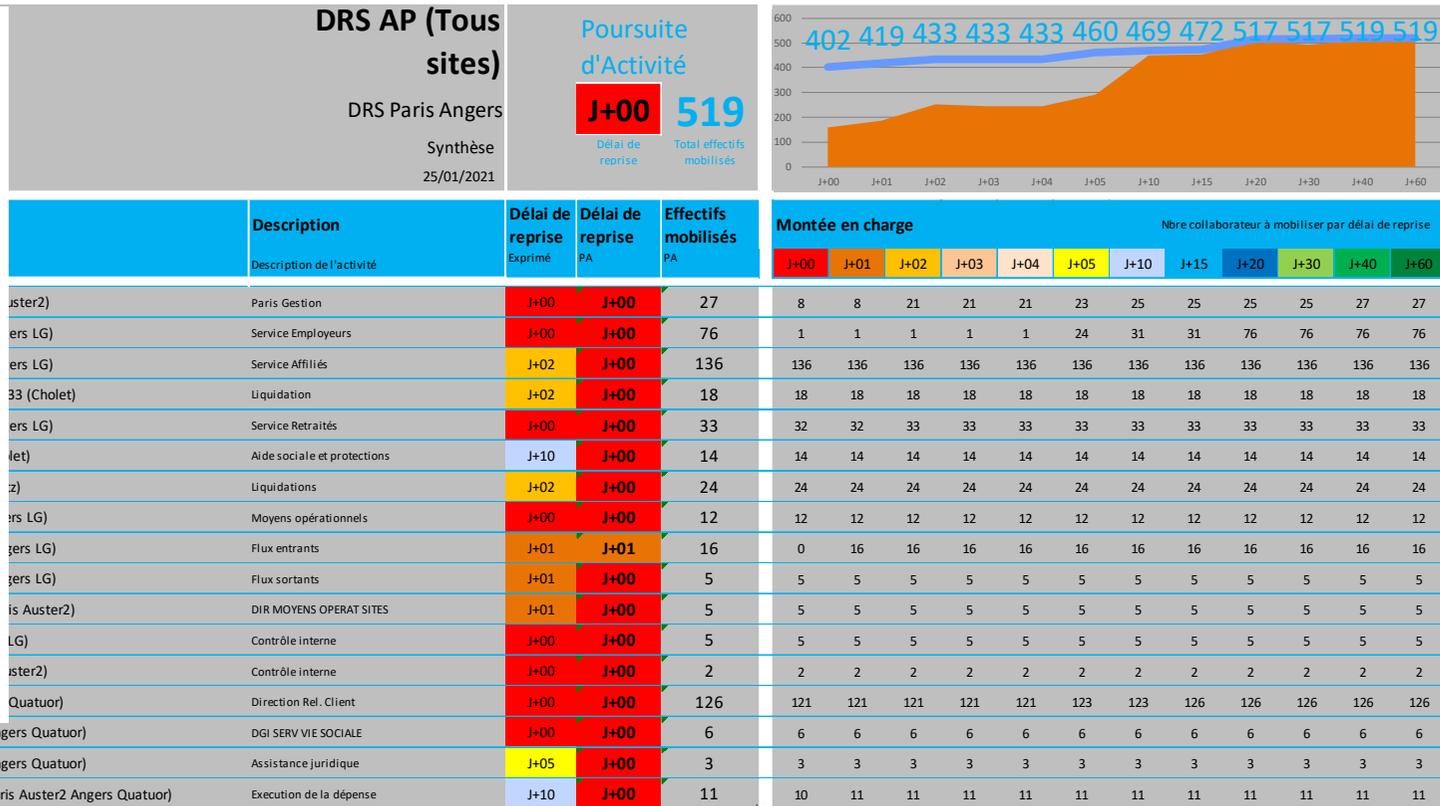
FSM DRSAP Besoins Poursuite d'Activité

Un pas de l'autre côté : définir la mobilisation en cas de mise en œuvre du PA

➤ **Définition** : collaborateurs réellement mobilisés pour réaliser les activités

➤ **Zone orange** : besoins théoriques

➤ : différentiel entre les besoins théoriques de secours et la mobilisation réelle en cas de mise en œuvre d'un PA ; mobilisation réelle naturellement supérieure aux besoins théoriques définis en raison du travail à distance généralisé dès la mise en œuvre du PA





FSM DFP Activités

DRS POSF (Tous sites)

Retraites et solidarités

Synthèse

22/01/2021

Nombre
d'activités

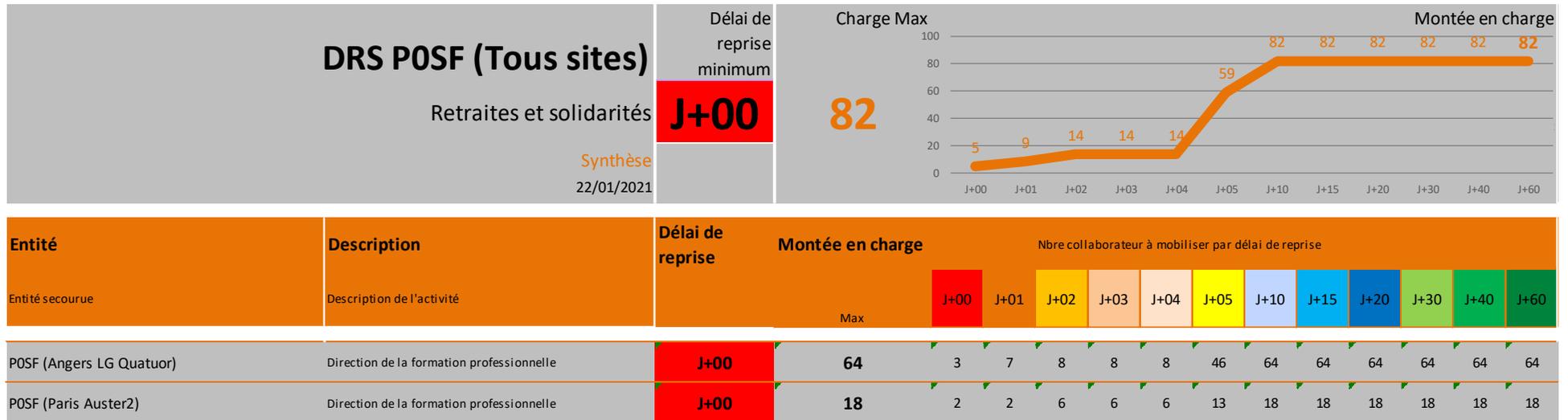
30

Nb activités
réalisables à
distance

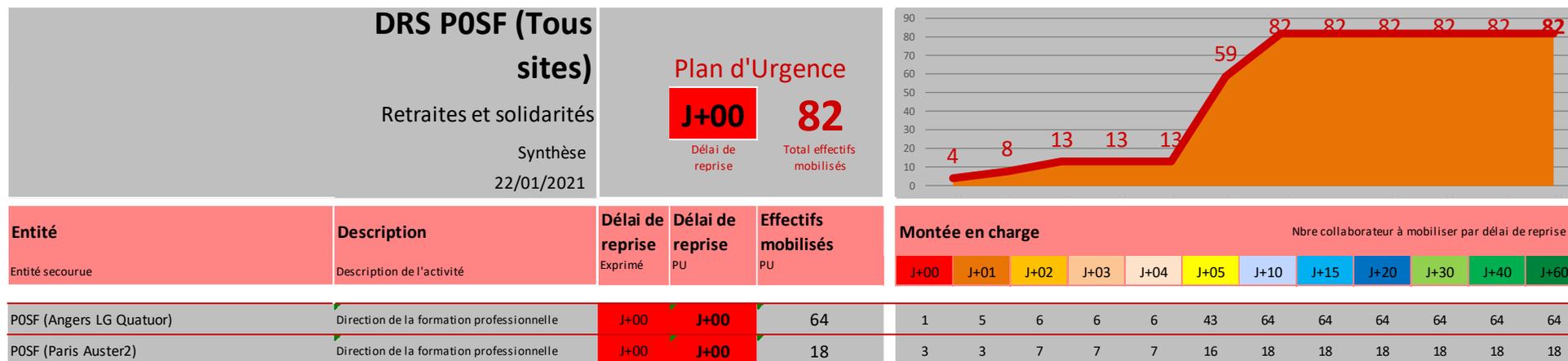
29

Num.	Entité	Description	Responsable	Mise à jour	Nb Activités	A distance
T#	Entité secourue	Description de l'activité	Responsable de l'activité	Mise à jour de la fiche	Nombre d'activités	Nombre d'activités réalisables à distance
A01	POSF (Angers LG Quatuor)	Direction de la formation professionnelle	Anne-Laure Genty	11/12/2020	17	16
A02	POSF (Paris Auster2)	Direction de la formation professionnelle	Anne-Laure Genty	11/12/2020	13	13

FSM DFP Besoins

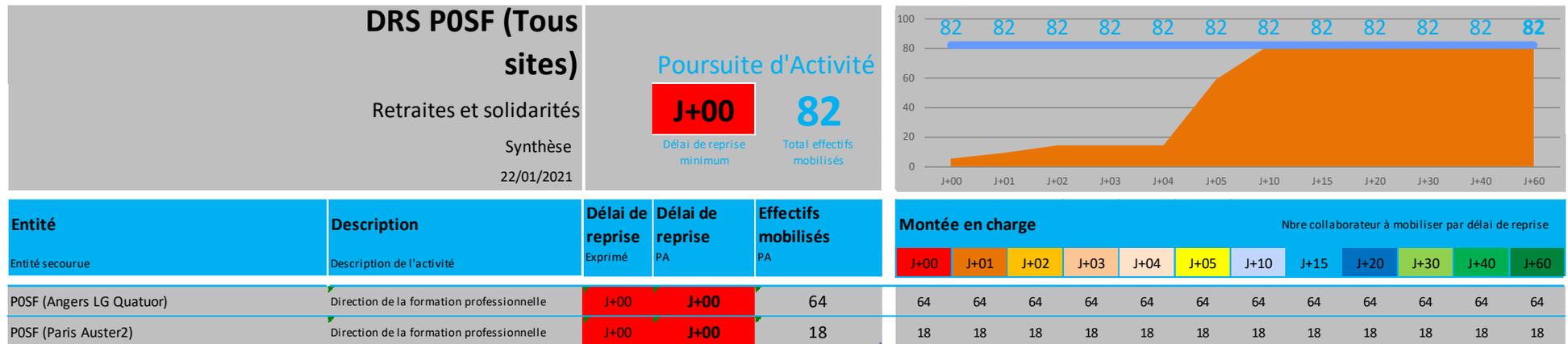


FSM DFP Activités Besoins Plan d'Urgence





FSM DFP Besoins Poursuite d'Activité

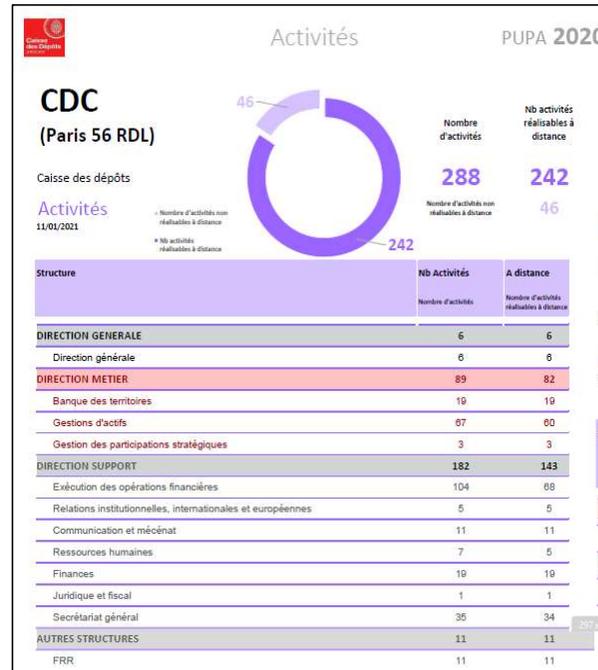




Le PUPA : la vision bâtementaire

Activités

- **Précision :** présentation des structures occupant l'immeuble uniquement
- **Commentaire :** près de 30% des activités rue Louis Gain doivent être réalisées sur site, contre moins de 9% au niveau de l'ensemble de l'EP. A Bordeaux, ce taux est de 8% et à Quatuor de moins de 10%



CDC (Angers LG)

Caisse des dépôts

Activités 01/02/2021

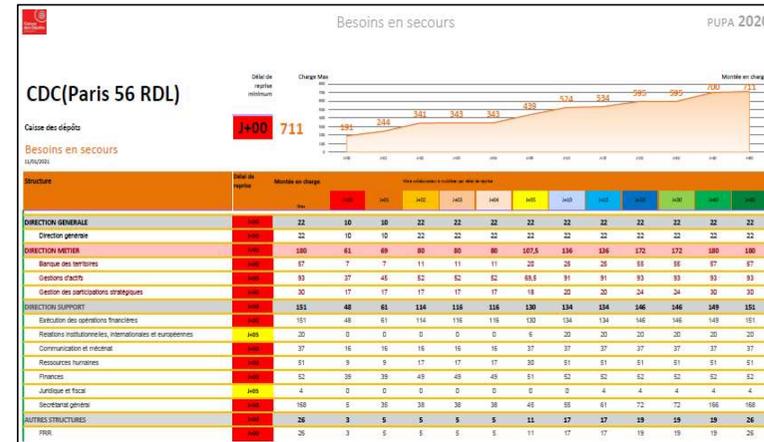
Approche bâtementaire en cas de PU: présentation uniquement des structures occupant l'immeuble et pas de présentation du PA dans la vision bâtementaire car les événements déclencheurs d'un PA ne se cantonnent généralement pas à un bâtiment.



Le PUPA : la vision bâtementaire

Besoins théoriques en secours

- **Définition :** besoins correspondant à un nombre d'ETP nécessaires à la reprise des activités
- **Commentaire :** pas de présentation du PA dans la vision bâtementaire car les événements déclencheurs d'un PA ne se cantonnent généralement pas à un bâtiment



CDC (Angers LG)

Caisse des dépôts
01/02/2021



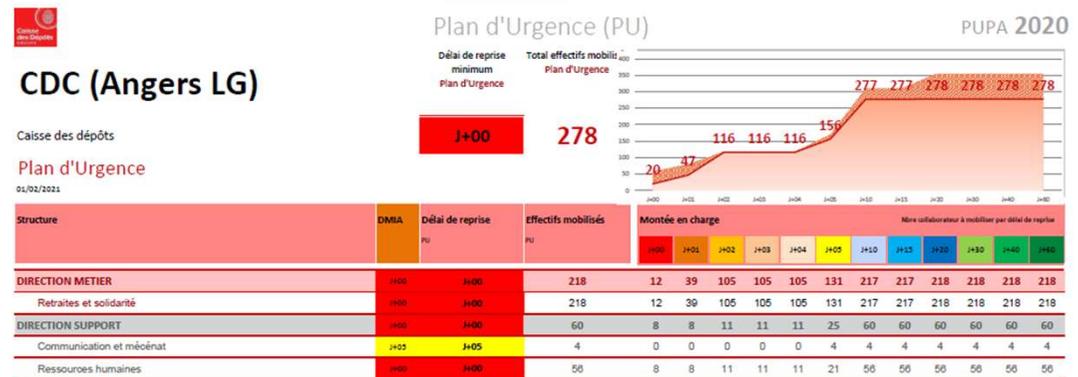
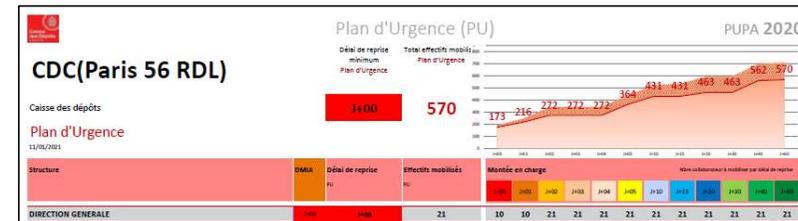
Structure	Début de reprise	Montée en charge												
		J+00	J+01	J+02	J+03	J+04	J+05	J+06	J+07	J+08	J+09	J+10	J+11	J+12
DIRECTION METIER	J+00	295	50	72	107	107	107	145	250	250	295	295	295	295
Retraites et solidarité	J+00	295	50	72	107	107	107	145	250	250	295	295	295	295
DIRECTION SUPPORT	J+00	60	8	8	11	11	11	25	60	60	60	60	60	60
Communication et mécénat	J+05	-4	0	0	0	0	0	-4	4	4	4	4	4	4
Ressources humaines	J+00	56	8	8	11	11	11	21	56	56	56	56	56	56



Le PUPA : la vision bâtementaire

Mobilisation en cas d'activation du PU

- **Définition** : collaborateurs réellement mobilisés pour réaliser les activités
- Zone rosée (en-dessous de la courbe rouge) : part des besoins théoriques couverte par le PU
- Zone orangée (au-dessus de la courbe rouge) : part des besoins théoriques de secours non couverte par la mobilisation réelle en cas de PU ; en conséquence, certains besoins ne peuvent être couverts



NB : Ce différentiel peut être dû à des montées en charge au-delà de J+15 non systématiquement décrites de façon fine, ou des besoins théoriques éventuellement surestimés



04

Perspectives 2021



Perspectives 2021 :

Travaux sur les FSM :

- Traitement des écarts besoins en secours / mobilisation - Etude des besoins en secours (nombre d'ETP nécessaires à la reprise des activités = besoins théoriques) par rapport à la mobilisation (nombre de collaborateurs mobilisés pour effectuer les activités = mobilisation réelle envisagée) et revoir la montée en charge
 - *En Plan d'urgence : globalement les ressources mobilisées sont inférieures aux besoins théoriques, qui ont pu être surestimés. Par ailleurs, il semble difficile aux Métiers de se projeter au-delà de 30 jours.*
 - *En Poursuite d'activité : certaines activités ne sont pas reprises immédiatement. Il convient de comprendre pourquoi.*
- Des besoins théoriques de secours ne sont pas systématiquement couverts par la mobilisation réelle en cas de PU. Ce différentiel peut être dû à des montées en charge au-delà de J+15 non systématiquement décrites de façon fine, ou des besoins théoriques éventuellement surestimés.*
- La notion d'activité prioritaire n'est pas forcément la même entre les différentes directions de l'EP. Une harmonisation serait nécessaire.



Perspectives 2021 (suite) :

- Actualisation et révision des FSM (prise en compte mobilités RH, réorg de la DPS...)
- Enrichissement (onglets « Applications » et « Prestataires »)
- Enrichissement des FSM : faire des fiches spécifiques pour les membres des CCL
- Enrichissement des FSM : intégration des managers dans les FSM au même titre que les opérationnels
- Enrichissement des FSM : gestion des pools d'activité /des intérimaires, impliquant de générer des positions non nominatives. *L'intégration du « volant » fluctuant d'intérimaires employés par la DRS dans les FSM fera l'objet d'échanges entre CRCJ/ROCA-CCA DRS et l'équipe SPCE00 pour obtenir une solution*



Perspectives 2021 (suite) :

- Le service pilotage opérationnel du PUPA de l'EP a demandé à la DSI de déployer, en 2021 les ressources permettant de migrer vers une solution de type data base permettant de consolider les données recueillies dans les tableaux Excel, qui constituent les FSM.
- Pendant le 1er semestre 2021 : les ROCA-CCA DRS doivent enregistrer
Les applications informatiques nécessaires pour chaque activité citée dans chaque FSM DRS
Les PSEE, prestataires essentiels pas forcément au sens réglementaire. Par exemple : La Poste pour les services courriers.
Pour ce faire, CRCJ organisera un atelier au cours du 1er trimestre 2021

2021



KRI (Key Performance Indicator) conçus et validés par SG-EP et DCPC

A partir de l'été 2021, il est demandé par le SG-EP une mise en jour de chaque fiche en lien avec les Métiers (liste des personnels mobilisables, ajout/suppression d'activités, modification des DMIA, etc.). Cette actualisation fait l'objet d'un KRI : si cette mise à jour est inférieure ou égale à 90% du total au 15/11/2021, SPCE00 doit déclarer un incident dans la Base Incidents.

SPCE-P001VF – Indicateurs d'efficacité du dispositif PUPA

➤ KRI 1

- taux de complétude des FSM
- suivi mensuellement à partir de S2
- au 01/12, l'indicateur doit être à 100%

Indicateurs communs à la Continuité d'activité et à la Gestion de crise. Ils permettent « d'apprécier l'efficacité des actions et la mise en place d'actions correctrices pour atteindre les objectifs visés ».

➤ KRI 2

- taux de réalisation des exercices transversaux par rapport au calendrier prévisionnel
- suivi trimestriel
- alerte : au 01/09, le taux est < à 80%

caissedesdepots.fr

